



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 04/08/2023  
Date d'affichage de la convocation : 04/08/2023  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 21/08/2023

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le

23 AOÛT 2023

ID : 033-213301435-20230821-2023\_056-DE

SLO

**Délibération n° 2023-056**  
Lundi 21 août 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-et-un du mois d'août à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Gérard BAGNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre août deux-mille-vingt-trois

**Présents** : Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Mathieu OLIVEIRA  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET  
Maribel SOARES procuration à Jean-Roger THUILLIAS  
Vincent TRISTRAM procuration à Hélène BURESI

**Absent(s) excusé(s)** : Elodie KOPF – Alain TABONE – Benoit DULAU – Maribel SOARES – Vincent TRISTRAM

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

**DELIBERATION PORTANT AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA  
RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT ET ANNEXES  
LOT N°08 – MENUISERIE BOIS / AGENCEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2022-039 du 03 mai 2022 portant attribution des marchés de travaux, pour la restructuration de bâtiment du port et annexes,

**Vu** la proposition d'avenant au Marché de travaux du lot n°08 Menuiserie bois / Agencement, présentée par la Maîtrise d'œuvre en date du 11 juillet 2023, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot,

**Considérant** que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielle au marché initial,

**Considérant** qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 pour prendre en compte les modifications du lot n°08 Menuiserie bois / Agencement, afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la restructuration du bâtiment du port et des annexes,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint** rappelle que :

Dans le cadre de l'exécution du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes relatif au lot n°08 Menuiserie bois / Agencement, des modifications de prestations et des

travaux supplémentaires ont du être opérées sans pour autant modifier de manière substantielle le marché initial n'admettant pas alors le besoin d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, en ce que les conditions suivantes ne sont pas aujourd'hui rassemblées :

- Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;
- Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ;
- Elle modifie considérablement l'objet du marché ;
- Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues à l'article R. 2194-6.

En effet, les modifications du présent avenant ont pour objet :

En plus values :

- Agencement de la zone de stockage,
- Modification strat porte R+1 au dessus du bar,
- Tablettes entre IPN à l'arrière des banquettes
- Miroirs salle de restauration et sanitaires
- Cave à vin portes vitrées,

En moins values :

- Porte coupe feu ½ heure + F.P. – un vantail en 83/204,
- Agencement Bibliothèque de comptoir,
- Agencement ensemble d'étagères murales,

Ainsi, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite des travaux de restructuration du bâtiment du port et annexes comme énoncé dans le projet d'avenant joint à la présente.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADMET** les plus-values et moins values lot n°08 Menuiserie bois / Agencement comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **11 111,07€ HT, soit 13 333,28€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°08 Menuiserie bois / Agencement de 151 071,38€ HT à 162 182,45€ HT, soit 194 618,94€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 7,35% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux lot n°08 Menuiserie bois / Agencement pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Pour le Maire Empêché,**

**Gérard BAGNAUD**

